



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION

Cluster Information et Communication
Bachelier en Communication
Bachelier en Écriture multimédia

Haute École Provinciale de Hainaut-
Condorcet

Arnold MAGDELAINE
Elizabeth GARDÈRE
Marc HOOTELÉ
David PALSTERMAN

10 juillet 2020

Table des matières

Information et Communication : Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet.....	3
Contexte de l'évaluation.....	3
Synthèse.....	4
Présentation de l'établissement et du programme évalué.....	6
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.....	8
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	8
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme.....	8
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme.....	9
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	9
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	12
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme.....	12
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	13
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme.....	15
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme.....	15
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	15
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	16
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	16
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme.....	19
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)...	19
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC).....	19
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants.....	20
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme.....	20
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue.....	24
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation.....	24
Dimension 5.2 : Analyse SWOT.....	24
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	24
Conclusion.....	26
Droit de réponse de l'établissement.....	27

Information et Communication : Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2019-2020 à l'évaluation du bachelier en Communication et du bachelier en Écriture multimédia. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 21 et 22 novembre 2019 à la Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet, sur l'implantation de Charleroi, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré deux représentants des autorités académiques, 24 membres du personnel, 20 étudiants, neuf diplômés et six représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de ses programmes. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité¹

- Arnold Magdelaine, président du comité
- Elizabeth Gardère, experte paire
- Marc Hootelé, expert de la profession
- David Palsterman, expert étudiant

¹ Un bref résumé du *curriculum vitae* des experts est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

FORCES PRINCIPALES

- Organisation stratégique concrète de la contribution des personnels dans la qualité de l'établissement.
- Un engagement fort des deux sections dans la vie socio-culturelle et entrepreneuriale du territoire.
- Des initiatives pédagogiques originales et des mises en situation d'apprentissage perçues positivement par les étudiants.
- Relations de qualité entre le corps enseignant et le corps étudiant.
- Infrastructure accueillante où les étudiants peuvent circuler librement et s'approprier des espaces de travail.
- Un règlement de travail existe depuis la rentrée 2018.
- Mise en œuvre de dispositifs d'incitation au développement des compétences professionnelles des personnels.
- Le parc informatique et son système de gestion ont été renouvelés.
- Le partenariat existant avec Technofutur TIC pour la section EM.
- La semaine d'immersion en COMMU est une expérience à valoriser et à réorganiser.

FAIBLESSES PRINCIPALES

- L'inexistence d'un « relais qualité » à l'échelle des deux sections.
- Multiplicité des canaux de communication qui disperse les messages institutionnels et organisationnels.
- Peu de professionnalisation via la recherche appliquée et la mobilité internationale.
- Les modalités pédagogiques des cours de langue ne participent pas de façon suffisamment optimale à la professionnalisation des étudiants.
- Les modalités d'évaluation des apprentissages et de validation des UE ne sont pas systématiquement rappelées durant l'année.
- Interventions récurrentes par les équipes pédagogiques en mode « exposé ».
- Pratiques d'accompagnement individualisé à la discrétion de chacun et non harmonisées.
- Plusieurs responsabilités sur plusieurs missions annexes distinctes (pédagogiques, institutionnelles, qualité) incombent aux mêmes personnes au sein des deux sections.
- Certaines fiches UE sont insuffisamment définies et ne sont pas mises à jour systématiquement, notamment sur la plateforme en ligne.

OPPORTUNITÉS

- Un alignement qualité des deux sections dans la démarche qualité stratégique de la HE par la création en leur sein de « relais qualité ».
- Création d'une banque de données mutualisées des contacts professionnels.

MENACES

- La démultiplication des responsabilités incombant aux mêmes personnes génère une surcharge de travail ressentie collectivement.
- Le choix de massifier les cohortes de certains cours.
- Les offres de formations concurrentielles qui se multiplient et

- Impulsion d'une politique interne et externe de valorisation des productions estudiantines à visées professionnalisante et promotionnelle.
- Partages et retours d'expériences sur les logiques compétences en formation et l'approche-programme déclinés dans les deux sections en lien avec les services d'appui.
- La formalisation d'un réseau *alumni*
- Moodle existe et reste à déployer.
- Vivier de recrutement de proximité
- Diplômes reconnus avec un réseau professionnel pour les deux sections.
- Espaces de travail existants à exploiter (entre autres la bibliothèque).
- Conscience d'une nécessité de réflexion dans la relation entre travail de fin d'études (TFE) et stage qui émerge.

qui font l'objet d'une politique de valorisation, d'attractivité et de fidélisation, notamment par les « anciens ».

- Définition du bachelier « Écriture multimédia » floue (au niveau de sa dénomination et de la formation proposée) pouvant contrecarrer son attractivité.
- Manque de possibilité de trouver de l'emploi hors de Wallonie, voire hors de la province de Hainaut.
- Prise de distance par rapport aux actuelles avancées des disciplines et techniques.
- Aggravation de l'état du bâtiment

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

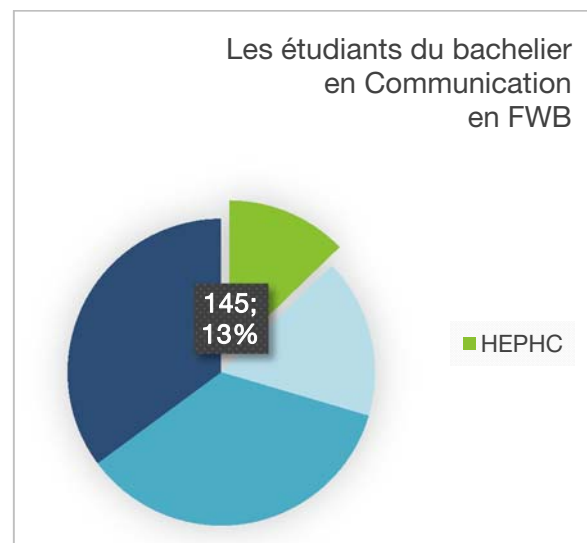
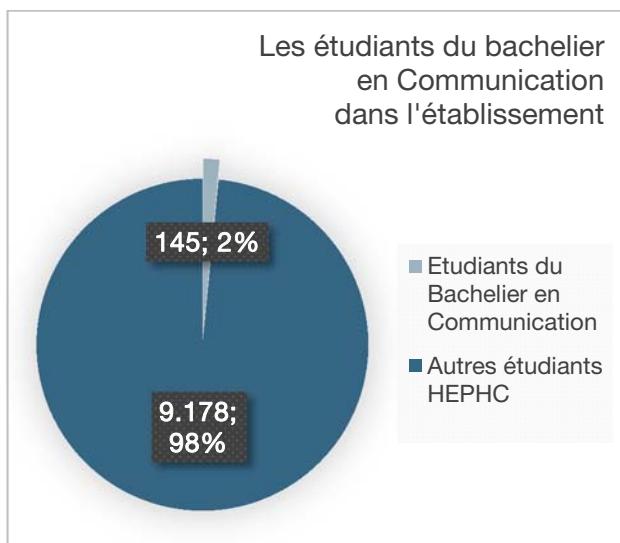
- 1 Utiliser collectivement les résultats issus des indicateurs clés de performance pour développer les programmes de formation des deux sections au regard des neuf axes stratégiques de la HE et de leurs objectifs opérationnels.
- 2 Augmenter la présentation de l'offre de services aux étudiants par les personnes-relais en présentiel et redéfinir le périmètre d'intervention de chacun pour éviter les doublons et/ou la surcharge de travail.
- 3 Accroître les retours d'expérience des professionnels pour rester en phase avec les besoins, les demandes et les attentes, afin de garantir un taux d'insertion professionnelle maximum.
- 4 Consolider les dispositifs d'immersion dans la vie professionnelle (modalités de stage et d'accompagnement, leur durée et leurs interactions avec le TFE).
- 5 Consolider collectivement les résultats d'apprentissage de chaque cours (avec un accent sur les cours de langues) pour tendre vers une professionnalisation optimale et une mobilité possible avec des acquis linguistiques professionnels.
- 6 Continuer le travail déjà mis en place pour standardiser la communication interne/externe via un medium efficace, unique et institutionnel.
- 7 Poursuivre les relations stimulantes entre les professeurs et le milieu socio-professionnel afin d'enrichir en continu les contenus et les modalités pédagogiques des programmes de formation des deux sections.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

La Haute École Provinciale de Hainaut Condorcet (HEPH - Condorcet) fait partie du pôle académique Hainuyer et relève du Pouvoir Organisateur (PO) de la Province de Hainaut. Elle est issue de la fusion, en 2009, des trois Hautes Écoles de Hainaut : la Haute École Provinciale de Hainaut Occidental, la Haute École Provinciale de Mons-Borinage-Centre, la Haute École Provinciale de Charleroi-Université du travail.

La HEPH-Condorcet dispense diverses formations d'enseignement supérieur dans sept départements, aux niveaux bachelier et master : arts appliqués, économique, pédagogique, paramédical, agronomique, social et technique. Elle dispose de sept implantations, dont celle de Marcinelle (Charleroi) sur laquelle sont dispensées les formations des Départements pédagogique et social.

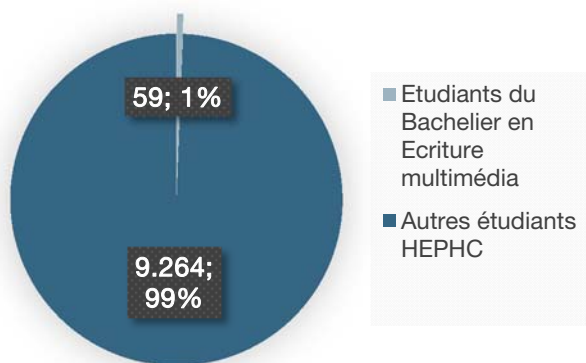
Les bacheliers en Communication et en Écriture multimédia, objets du présent rapport, font partie du Département social, qui organise aussi le bachelier Assistant social, le bachelier en Gestion des ressources humaines, ainsi que deux masters : le MIAS (Master en Ingénierie et Actions Sociales, co-organisé avec la HEH, et le METIS (Master en Transition et Innovations Sociales), ouvert depuis 2017-2018 en co-organisation avec l'U Mons, la HELHa, la HEPH, la HEH et l'UCL.



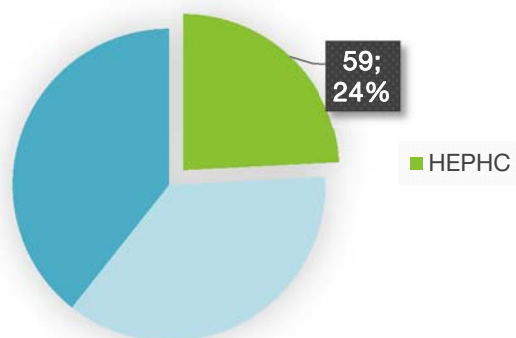
2

² Sources pour les statistiques : base de données SATURN, année de référence 2018-2019.

Les étudiants du bachelier en Écriture multimédia dans l'établissement



Les étudiants du bachelier en Écriture multimédia en FWB



Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 Le comité constate la volonté du collège de direction de mener à bien une politique et une stratégie qualité suivant le modèle EFQM (*European Foundation for Quality Management*) au sein de la Haute École (HE), avec une émancipation sociale opérationnalisée par une contribution collective, organisée et étayée des conseils des instances de gouvernance des HE.
- 2 Les neuf objectifs stratégiques sont clairement identifiés (2017), ont fait l'objet d'une déclinaison en objectifs opérationnels (2018) et sont désormais associés à des indicateurs (2019 - Mise en place de *KPI*, d'indicateurs clés de performance mesurables d'aide décisionnelle) qui seront traduits dans des tableaux de bord (2020) et dont vont pouvoir bénéficier les protagonistes des deux sections : Écriture multimédia (EM) et Communication (COMMU).
- 3 Le processus de gestion incarné par des instances de régulation et de décision (Conseil de gestion, Conseil pédagogique, Conseil social, Conseil des étudiants et rôle des représentants étudiants, Conseil de Département), leurs périmètres d'intervention et leurs rôles sont mal connus, tant par les personnels que par les étudiants.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 4 Le service Qualité, restructuré et piloté par un membre du collège de direction, se porte garant des procédures SMQ (Système de management de la qualité), de la gestion de la qualité institutionnelle et décrétable, de l'élaboration des évaluations des enseignements par les étudiants (EEE), des certifications délivrées par la CTI (Commission des titres d'ingénieur) et soutient la création des rapports qualité au niveau des (deux) sections. Ce service opère à l'échelle de la HE et n'a pas de relais dans les sections, ce qui semble manquer. Cependant, il tend à soutenir les démarches au sein des sections en mettant en place une méthode à l'interface des services.
- 5 Le comité a bien identifié une volonté institutionnelle de gestion contributive, mais avec des moyens (humains, organisationnels) limités pour pouvoir la mettre en place dans les programmes. À la lumière des entretiens, il semble que les personnels administratif et enseignant, de même que les professionnels, soient une masse salariale fixe qui est peu évolutive pour des raisons de taux d'encadrement, de budget et de conformité au programme pédagogique.

- 6 Des inégalités existent entre les deux sections en termes de collaboration entre professeurs et de communication interne. Ces inégalités forment une contradiction face à la volonté institutionnelle, des équipes et des étudiants de réunir ponctuellement les deux sections dans des dispositifs communs, dans le but de mutualiser les bonnes pratiques.
- 7 Une « boîte à suggestion » à destination des personnels et des étudiants des deux sections a été mise en place pour faire remonter des réclamations et des souhaits d'améliorations. Le comité constate toutefois une sous-utilisation de cette boîte, liée à une méconnaissance de son existence.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 8 Le comité constate le désir d'actualiser le programme en fonction de l'actualité des milieux socioprofessionnels dans lesquels sont accueillis en stage les étudiants et où, à terme, ils pourraient être embauchés. Il est identifié un manque de formalisme dans le développement des programmes concernant les apports des milieux socioprofessionnels.
- 9 Les résultats d'enquête de type « évaluation des enseignements par les étudiants » (EEE) et les évaluations des stages en milieu professionnels sont pris en considération pour l'adaptation des deux programmes. Le système institutionnel des EEE rencontre jusqu'à présent une faible participation, mais une collaboration avec la cellule d'appui pédagogique (CAP) est en cours pour y remédier via les usages des smartphones.
- 10 Des réunions dites de *vernissage*, en section COMMU notamment, commencent à se mettre en place dans le but d'ajuster les programmes, d'harmoniser l'offre de formation et la demande des entreprises ou organisations susceptibles d'employer les étudiants. En EM, le vivier professionnel est restreint compte tenu de la spécialité très pointue.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 11 Des valves papiers et numériques participent à la diffusion d'informations internes secrétariat-enseignants, enseignants-enseignants, enseignants-étudiants, étudiants-étudiants, étudiants-secrétariat.
- 12 La multiplication des outils et canaux de diffusions d'informations sociales, institutionnelles, pédagogiques, génèrent des ressentis pluriels sur la qualité de circulation interne des informations, tant du côté des enseignants que des étudiants des deux sections. Les usages de la plateforme Moodle sont peu fréquents et sont remplacés par l'utilisation massive de mails et de groupes fermés sur d'autres espaces. Aussi, des informations utiles (Fiches UE, ECTS, etc.) sont rarement lues ou disponibles depuis la plateforme Moodle.
- 13 L'accessibilité au secrétariat pour bénéficier d'informations internes de qualité est questionnée (plages horaire et disponibilités inadéquates, relations interpersonnelles compliquées) par les équipes pédagogiques et par les étudiants des deux sections. Au regard des entretiens, il semble également que les perceptions du rôle, des missions et du périmètre d'intervention du secrétariat ne soient pas alignées entre ce dernier et ses différents interlocuteurs. Cela génère ainsi des incompréhensions sur le type d'actions ou le type d'informations demandées et les réponses apportées.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de formaliser, en adéquation avec les programmes, des interventions présentielle, des espaces (en ligne par exemple) où les représentants des personnels et des étudiants dans les différents conseils donneraient à lire, à voir, à comprendre le rôle, le périmètre, les responsabilités et les décisions prises en interne.
- 2 Il préconise également de mettre en place un relais-qualité dans les sections, notamment pour la mise en place d'un plan d'action interopérant, en écho aux informations dans le tableau de bord, entre les intentions stratégiques de la HE et les principes de réalité liés à la vie des deux sections.
- 3 Le comité suggère de mettre en lumière « la boîte de suggestion » s'il est désiré que celle-ci soit un réel outil participatif de feedback. Il propose d'exploiter le contenu avec une restitution publique des actions menées suite suggestions déposées dans la boîte. Une information sur la fréquence du relevé des contenus et des modalités de prise de décision ou diffusion des demandes pourrait être formalisée.
- 4 Il encourage aussi à capitaliser l'expérience en section en matière de « réunions vernissage » pour la diffuser et l'adapter sur d'autres sections. Il serait opportun également d'envisager un dispositif de recueil et de centralisation des données utilisables issues des milieux professionnels dans le but de les injecter dans le développement des programmes d'étude EM et COMMU quand cela est utile et nécessaire.
- 5 Le comité encourage la consolidation collective du dispositif institutionnel d'EEE, en lien avec le service Qualité et la CAP, afin d'optimiser la participation étudiante, de créer un mode opératoire commun dans la création des questionnaires, le recueil et le traitement automatique des données, la distribution des résultats, l'activité d'accompagnement à la lecture, l'interprétation, l'analyse et les usages des résultats, notamment dans le développement du programme. Des expériences partagées et la mise en commun avec un établissement d'enseignement supérieur extérieur, notamment belge, pourraient participer au développement continu qualitatif du système d'EEE existant.
- 6 Le comité suggère à l'équipe de direction de faire converger les usages de diffusion d'informations institutionnelles, pédagogiques, sociales, par rapport aux outils multiples existants. Il propose également que des ateliers d'appropriation technique des plateformes soient réalisés soit entre pairs, soit avec le soutien de services transversaux comme la CAP. Enfin, il paraîtrait opportun d'organiser des temps de présentation des rôles et périmètres des services internes (secrétariats, administratifs, techniques, pédagogiques, logistiques) pour une sollicitation efficace en cas de besoin par les protagonistes des deux sections.
- 7 Enfin, il appuie l'idée de la création d'un vademecum entre les personnels administratifs, d'enseignement et les étudiants, d'une foire aux questions susceptible de gérer de façon autonome un premier niveau d'informations liées à la gestion administrative. Il recommande en parallèle de s'interroger sur l'accessibilité horaire des secrétariats des deux sections.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 Le comité constate un engagement fort des deux sections dans la prise en compte systématique et continue des besoins, attentes et demandes des différents protagonistes des formations dans le but d'actualiser les programmes et d'optimiser l'insertion professionnelle. Pour chacune des deux sections, il est mis en place une relation de proximité, principalement informelle, entre les différents protagonistes (enseignants, personnels administratifs, étudiants, professionnels) afin d'anticiper collectivement l'actualisation des programmes de formation des deux sections. Par exemple, la section EM communique en interne aux professeurs une liste des métiers et des compétences demandées, attendues dans le secteur professionnel.
- 2 Il existe une réelle implication des professionnels dans les dispositifs de formation des deux sections (workshops, visites, stages, jurys, enquête, grilles d'évaluation) qui contribue ainsi à caractériser des programmes professionnalisants. Le comité a d'ailleurs pu distinguer la réalisation d'une veille métier par les maîtres de formation pratique (MFP). Il souligne également que l'établissement participe à l'adaptation de l'adéquation de la formation aux évolutions des métiers par la veille réalisée par les professionnels.
- 3 L'articulation formation-recherche au service de l'actualisation des deux programmes n'est pas formalisée, ni organisée. Les enseignants actualisent leurs connaissances de façon discrétionnaire (ex : lecture d'ouvrages scientifiques). Ils doivent comptabiliser dans leur emploi du temps la participation à des événements et à des formations qu'ils prennent en charge.
- 4 Les deux sections s'engagent fortement dans la vie institutionnelle, socio-culturelle, entrepreneuriale du territoire, au regard des finalités professionnelles visées. Des partenariats sont en développement, voire des conventions signées (ex : Technofutur Tic pour la section EM) dans le but de participer à l'enrichissement des programmes des deux sections.
- 5 Les deux sections s'organisent actuellement avec la commission des programmes d'étude (CPE) pour faciliter la flexibilisation des parcours au regard du décret Marcourt (programme annuel de l'étudiant (PAE), adaptation de la grille horaire, nouvelle répartition des ECTS). Des difficultés organisationnelles et pédagogiques (chevauchement horaire de certains cours) sont fortement remontées quant à la mise en œuvre des PAE. De plus, une conseillère académique a également le rôle de conseillère VAE (valorisation des acquis de l'expérience), dispositif peu mobilisé dans les deux sections jusqu'à présent. Le comité souligne que les passerelles accessibles

après le bachelier sont actuellement identifiées et explicitées pour chacune des deux sections.

- 6 Enfin, le comité constate un réel intérêt pour les deux sections quant à organiser et faciliter la mobilité internationale à visée professionnalisante de leurs étudiants avec les personnels chargés des relations internationales (service Relations Internationales, RI). La section COMMU s'organise concrètement pour qu'une dizaine d'étudiants bénéficie des programmes de mobilité chaque année.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 7 La HE mandate une cellule « communication » qui permet de réaliser la promotion externe de l'institution, et notamment des deux sections, à l'aide de multiples canaux (outils papiers et électroniques, événements, contact presse, etc.)
- 8 En cohérence avec les compétences visées par le programme d'études, la section EM a pris l'initiative de créer ses propres outils sur les réseaux sociaux, ce qui réitère le besoin d'harmonisation des réseaux de diffusion de l'information. Les équipes des deux sections considèrent aujourd'hui que les productions estudiantines (projets, TFE, etc.) ne sont pas suffisamment mises en valeur dans le but d'accroître leur attractivité.
- 9 Les contacts avec l'extérieur sont principalement fondés sur les réseaux individuels des enseignants. Les carnets d'adresses sont à la discrétion des enseignants qui les mettent à disposition des étudiants.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité préconise de poursuivre l'implication systématique du monde socioprofessionnel (ex : conventions, partenariats), voire des anciens, dans le parcours de l'étudiant (ex : visites de terrain), dans les sections, et de consolider le travail d'accueil des professionnels dans des dispositifs internes (ex : séance d'idéation avec les professionnels dans le cadre des sujets de TFE, activité d'intégration professionnelle avec les maîtres de stage (MDS)). Cela permettrait que le programme, les contenus et les modalités pédagogiques optimisent la professionnalisation. Enfin, le comité suggère l'intégration systématique des constats établis suite à la veille professionnelle (ex : stages).
- 2 Il propose pour les deux sections de consolider l'utilisation des données recueillies, traitées puis analysées dans les différents mécanismes « formels » d'évaluation (ex : stages, EEE, enquêtes) pour objectiver les choix d'actualisation des programmes de formation afin que les contenus des cours ne soient pas éloignés du monde professionnel. Le comité souligne l'intérêt, complémentaire aux mécanismes cités ci-dessus, des relations « informelles » créées de part et d'autres des deux sections pour réguler les besoins, attentes et demandes des parties prenantes.
- 3 Le comité souligne l'intérêt de l'initiative de la section EM de communiquer en intra aux professeurs une liste des métiers et des compétences demandées, attendues dans le secteur professionnel. Cela participe à mieux cerner le profil des étudiants EM. Le comité propose que la méthode de création de cette liste se fasse de façon contributive avec les parties prenantes de la section, que le dispositif soit évalué et qu'un retour d'expérience de la section auprès d'autres sections participe à la pollinisation de l'initiative, si toutefois cela s'avérait efficace.

- 4 Il est suggéré aux équipes des deux sections, en lien avec les services transversaux de la HE, d'explorer l'intégration judicieuse de la recherche appliquée dans les contenus pédagogiques, les modalités d'animation et d'intervention, dans les productions académiques attendues chez les étudiants, dans le but de professionnaliser également par la méthode scientifique. Cette exploration (en écho à l'objectif stratégique n°4 de la HE) pourrait se faire avec des milieux professionnels déjà sensibles à la recherche et développement (R&D) ainsi qu'avec le secteur universitaire/haute école.
- 5 Le comité recommande de poursuivre le travail d'information, de sensibilisation, voire de formation aux mécanismes de mobilité internationale (en lien avec le service Relations internationales et les enseignants des cours de langue par exemple) de l'ensemble des parties prenantes des deux sections au regard des vertus professionnalisantes identifiées par chacune d'entre elles. L'initiative, évaluée comme efficace, de la section COMMU quant à réaliser des actions de promotion, de retours d'expériences d'anciens, de conférences d'experts pour stimuler l'engagement dans une mobilité chez les étudiants, est certainement à reprendre et adapter pour la section EM. Le fait d'imposer une mobilité durant les trois années de bachelier est à explorer (au niveau politique, organisationnel, technique, financier, pédagogique, services d'accompagnement).
- 6 Il appuie l'intérêt, pour les deux sections, à poursuivre leur implication dans des événements externes (ex : au sein des salons étudiants). Le comité recommande aux deux sections d'élaborer une banque de données des contacts professionnels accessible par tous les bénéficiaires des activités. Cela fait écho en parallèle aux objectifs stratégiques liés à la promotion/communication ainsi qu'à l'accès partagé et gratuit de l'information. Comme à l'interne, le comité propose de baliser les usages des outils de communication externe.
- 7 Le comité préconise d'impulser une politique de valorisation des productions estudiantines (en écho aux objectifs stratégiques 2, 5, 7) des deux sections, qui serait opérationnalisée par divers médiums et canaux et dont les cibles seraient plurielles (ex : élèves du secondaire, étudiants VAE, professionnels pour accueil de stage, futurs employeurs.) Si tant est qu'elles existent dans d'autres sections et départements, les premières initiatives de type forum, agora, expositions, pourraient être capitalisées en termes d'expérience dans le but d'essaimer au sein de la HE.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Les compétences visées, les unités d'enseignement, les intervenants, la pondération, les contenus et les acquis d'apprentissage (AA) sont explicités dans les fiches UE mises à disposition des étudiants via la plateforme en ligne, accessible à distance, e-Campus. Les rappels des objectifs d'apprentissage sont effectués de manière inégales et diffusés sur plusieurs canaux. Le comité constate que ces fiches ne sont pas mises à jour systématiquement et peuvent montrer un décalage avec les acquis d'apprentissage et les activités d'apprentissage.
- 2 Pour assurer l'alignement entre le profil métier, les AA, l'organisation et la structuration en unités d'enseignement (UE) de la formation, les choix des modalités pédagogiques d'intervention, les attendus des milieux professionnels, les mécanismes d'évaluation et de validation, les deux sections s'inscrivent dans une logique de gestion par l'approche-programme. La section COMMU a par ailleurs bénéficié d'un appui de la CAP.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 3 Des initiatives et des mises en situation des deux sections, en termes de modalités pédagogiques (ex : workshop, immersion linguistique en COMMU) sont à saluer et perçues positivement par les étudiants qui les vivent. Il est cependant perçu et explicité par les étudiants des deux sections un déséquilibre quantitatif théorie/pratique en faveur de la théorie et la redondance de modalités pédagogiques de type « exposés ». Certains contenus prioritaires par les équipes pédagogiques des deux sections sont perçus comme éloignés du monde professionnel par les étudiants.
- 4 Un dispositif d'accompagnement individualisé existe pour les étudiants sur leur projet personnel et professionnel durant les trois années de bachelier. Cependant, une évaluation et une harmonisation des pratiques d'accompagnement pourraient être capitalisées à partir des expériences des deux sections dans le cadre, par exemple, des réunions de vernissage. Ces dernières s'inscrivent en effet dans une logique de consolidation des dispositifs de formation, de gestion de parcours individualisés des étudiants, entre enseignants, à partir de leurs expériences.
- 5 L'apprentissage des langues est réalisé dans des conditions plurielles au sein des deux sections : tantôt plusieurs sections sont associées formant ainsi une classe massive, tantôt les niveaux hétérogènes ne sont pas considérés, amenant les étudiants performants à se désengager car les modalités pédagogiques ne sont pas

adéquates. Des expérimentations sont en cours afin de dépasser les situations précitées.

- 6 Le comité souligne pour l'une et l'autre des sections des disparités dans la gestion du dispositif TFE selon les « professeurs-conseils » (promoteurs) et des inégalités dans les contenus de TFE. Cependant, les deux sections sont conscientes de la valeur ajoutée des « TFE-Produits », à forte valeur professionnalisante, et se mobilisent pour les démultiplier. Il existe une possibilité d'accompagnement spécifique en section EM, animé par une « personne-ressource » issue du monde professionnel qui aide à orienter l'étudiant du bachelier EM. Ce dispositif ne fait pas encore l'objet de « bonnes pratiques ».
- 7 Le comité observe la coexistence de sections différentes dans un même cours, ce qui génère des inconforts structurels. Une incohérence des contenus et des modes de progression est remarquée tant par les étudiants que par les équipes pédagogiques.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 8 Les deux sections sont conscientes de la révision de l'agencement global du programme et expérimentent actuellement des changements de grille horaire, des adaptations d'UE, des priorités didactiques différentes, des AA adaptés voire créés.
- 9 Les périodes de stage font l'objet d'une réflexion globale pour l'une et l'autre des sections qui cherchent à faciliter l'accueil des étudiants dans les milieux professionnels (considérant le stage d'un mois trop court et difficile à prendre en charge) ainsi que la définition d'objets de stage suffisamment réalistes, utiles, et adéquats pour l'ensemble des protagonistes. De plus, il ressort des entretiens l'intérêt de repenser l'agencement administratif et pédagogique des stages avec les modalités du TFE.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 10 Les modalités d'évaluation (critères, pondération, organisation des épreuves) sont mises à disposition de tous sur la plateforme e-Campus, via les fiches descriptives des UE rédigées par les enseignants. Ces dernières sont téléchargeables.
- 11 Les deux sections bénéficient d'un dispositif institutionnel d'évaluation, qui est organisé en trois types d'évaluation (intégrée, globale, pondérée) et qui précise les conditions de réussite ainsi que les possibilités de suivi/recours par l'étudiant suite à la proclamation/diffusion des résultats.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité suggère d'envisager une diffusion des AA sur un canal unique et institutionnel à l'établissement via les adresses officielles. Par ailleurs, le comité recommande la mise à jour annuelle (nécessaire) des fiches UE ainsi que la bonne diffusion de celles-ci en rapport avec le calendrier académique. De plus, il préconise la présentation systématique aux étudiants, voire le rappel utile et nécessaire tout au

long de l'UE, de ces informations par les intervenants. Il en va de même pour les acquis d'apprentissage et compétences visés.

- 2 Il soutient la nécessité de capitaliser l'expérience du travail réflexif réalisé par la section COMMU avec la CAP pour aligner tant sur le fond que sur la forme la logique compétence, le modèle managérial de type approche-programme, les situations d'apprentissage et d'évaluation. Des principes d'action pourraient stimuler, inciter, rassurer d'autres sections dans le fait d'investir méthodiquement la cohérence interne de son programme d'étude et dans la refonte d'une maquette pédagogique.
- 3 Il recommande un accompagnement spécifique par la CAP sur le design pédagogique du dispositif d'apprentissage des langues pour investir dans l'internationalisation (professionnelle et étudiante), en cohérence avec les compétences visées dans le milieu professionnel. Le nouvel environnement de formation et d'apprentissage conçu entre les enseignants des cours de langues et les conseillers pédagogiques devra s'inscrire dans les logiques-compétences et l'approche-programme initiées désormais dans les deux sections.
- 4 Le comité préconise la création de plages horaires, dans le cadre du temps de travail déclaré, dédiées aux rencontres « maître de stage – MFP – étudiant » qui seraient formalisées dans l'emploi du temps du stage.
- 5 Il appuie l'intérêt de poursuivre les efforts pour valoriser les TFE-produits afin qu'ils soient des leviers d'employabilité. Le comité recommande de formaliser et consolider les bonnes pratiques comme la « personne-ressource » pour les TFE.
- 6 Il propose de multiplier et de « ritualiser » les visites sur site pour les stages. Il recommande également que soit systématiquement réalisé un feedback aux professionnels des données analysées d'enquêtes ou d'évaluation dans lesquelles ils ont été parties prenantes.
- 7 Le comité suggère de s'appuyer sur les services transversaux à destination des enseignants et étudiants (CAP et Service de promotion de la réussite - SPR), pour de nouvelles initiatives pédagogiques. Le comité partage l'intérêt de poursuivre les mises en situation en interne. Le comité recommande de réfléchir à de nouvelles modalités d'apprentissage suite à la massification des groupes d'élèves (activités culturelles, immersion).
- 8 Il est préconisé d'intensifier les « réunions vernissages » (évoquées au point 1.3) entre enseignants par section pour une harmonisation des contenus/enseignements.
- 9 Le comité propose que les deux sections profitent de leur réflexion d'agencement global pour mettre à plat les périodes et durées de stage en immersion professionnelle. Par exemple, le comité encourage en effet la section COMMU à envisager le rassemblement des deux parties de stage en bloc 2 pour atteindre un stage continu de huit semaines qui semblerait plus adapté pour les milieux professionnels et les étudiants.
- 10 Il encourage les deux sections inscrites dans une réflexion globale de logiques compétences et d'approche-programme à poursuivre l'organisation de dispositifs, de modalités de développement de compétences sociales-informationnelles pour l'insertion professionnelle visée. Plusieurs référentiels réalisés dans des programmes Erasmus+ de l'Union Européenne peuvent être inspirants³.

³ RECTEC <http://rectec.ac-versailles.fr/>

AEFA http://www.agence-erasmus.fr/docs/2496_aefa-guide-competences-juin-2017.pdf

- 11 Le comité recommande un accompagnement spécifique par la CAP des enseignants et professionnels intervenant dans les deux sections aux méthodes d'évaluation des acquis d'apprentissage. Il suggère également qu'en plus de la mise à disposition sur la plateforme e-Campus des modalités d'évaluation et de validation, les équipes pédagogiques rappellent régulièrement ces informations en présentiel, en contact direct avec les étudiants durant les cours. Le support d'intervention utilisé en présentiel pourrait faire l'objet d'un document déposé sur Moodle.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Un règlement de travail existe depuis la rentrée 2018, qui clarifie les heures prestées, les missions attendues des enseignants ainsi que le périmètre des charges attribuées. Il apparaît que plusieurs responsabilités sur plusieurs missions annexes distinctes (ex : pédagogiques, institutionnelles, qualité) incombent aux mêmes personnes au sein des deux sections et qu'une surcharge de travail est ressentie.
- 2 Des procédures de recrutement, d'affectation et, depuis cinq ans, d'intégration d'un nouveau membre du personnel sont existantes et appréciées globalement. Un suivi de carrière et un dispositif d'évaluation des compétences (observation, CAPAES, EEE) des enseignants recrutés sont mis en place. Un processus de remédiation ponctuelle dans la pratique professionnelle des enseignants est réalisé en conseil de section et de département.
- 3 Des formations sur catalogue, des espaces d'échanges sur les pratiques sont disponibles et dispensés notamment par des services transversaux pour les enseignants et les personnels administratifs des deux sections, afin de développer en continu leurs compétences. L'inscription aux ateliers de formation se fait à la discrétion des personnels.
- 4 Les membres de l'équipe pédagogique entretiennent des relations interpersonnelles de qualité avec les étudiants qui en apprécient les effets. La présence, l'écoute et la bienveillance sont soulignées.
- 5 Les équipes sont composées de compétences plurielles intervenant dans les programmes de formation et les diffusions de contenus. Le comité note une part importante de professionnels au sein de l'équipe enseignante, ce qui valorise l'insertion professionnelle avec les outils et méthodes du terrain.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 6 Plusieurs plateformes informatives accessibles en ligne, à distance, sont existantes et ont fait l'objet d'un « rafraichissement » en 2019. Des usages de diffusion via courrier électronique par les acteurs des deux sections sont très présents en substitution des services mis à disposition sur les plateformes.
- 7 La situation de la gestion du parc informatique et de la veille technologique semble résolue pour cette année et un effort a été réalisé sur la mise à disposition aux

étudiants des logiciels (progiciels) en soutien aux compétences attendues des professionnels. Des logiciels libres, gratuits et open-source sont toujours mis à disposition via les plateformes, mais la communication relative à cette mise à disposition n'est pas toujours optimale. Enfin, des initiatives sont également prises pour faciliter l'accessibilité aux données de l'e-Campus et de la plateforme Moodle via une identité unique.

- 8 Le site de Marcinelle, qui accueille les deux sections, est reconnu par les protagonistes des deux sections (personnels et étudiants) comme un lieu calme et accueillant, au vert. Cependant, la vétusté des locaux (mauvaise isolation), l'entretien du matériel (locaux, bancs, informatiques), l'agencement historique de certaines salles, la réactivité des réparations, font l'objet de mécontentements unanimes tant d'un point de vue pédagogique, technique, social que logistique. Un déplacement vers le centre-ville est de nouveau envisagé avec le PO.
- 9 Le site de Marcinelle est équipé d'une bibliothèque dépendante de la Province de Hainaut, avec ses horaires propres, et d'un studio radio qui sont mis à disposition des étudiants et des personnels des deux sections. La bibliothèque est surtout utilisée par les étudiants de COMMU. La disposition du bâtiment ne permet qu'un nombre limité de lecteurs.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 10 Il existe une mise à disposition des services pour les étudiants des deux sections, mais au regard de l'organisation actuelle des programmes d'études, le recours aux dispositifs ne se fait qu'en dehors des heures de cours. Un accueil spécifique pour les étudiants étrangers est organisé avec le service de promotion de la réussite.
- 11 Une conseillère académique est engagée depuis 2017, sur le site, pour faciliter la gestion des dossiers VAE, des programmes annuels de l'étudiants (PAE), et pour informer sur les mécanismes de réorientations.
- 12 De nombreux dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place pour les étudiants des deux sections mais sont peu utilisés, voire peu visibles en dehors des actions de rentrée et d'initiatives personnelles. Le Service d'accompagnement pédagogique de l'enseignement provincial supérieur (SAPEPS) est un service reconnu par l'AVIQ et sensibilise, forme, accompagne les étudiants en situation de handicap des deux sections.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 13 Les données issues du dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) mis en place par le service Qualité ainsi que les retours des évaluations en milieux professionnels et avec les professionnels (stages, TFE) participent à l'orientation du pilotage des deux programmes d'étude.
- 14 Chacune des sections crée de façon informelle des rencontres entre les coordinations de section et coordinations des enseignants, afin de recueillir des informations susceptibles de participer au pilotage des programmes d'étude. Des enquêtes institutionnelles et des retours informels des milieux professionnels y contribuent également.

- 15 Les deux sections recueillent pour information des données à la fois caractéristiques des parcours d'étudiants et des diplômés. Il n'existe pas actuellement de système spécifique de suivi de l'insertion professionnelle ni de réseau *alumni* formalisé pour assurer un suivi qualitatif.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité confirme l'intérêt d'évaluer l'écart entre les principes posés par le règlement de travail créé en 2018 et la charge de travail « réelle » au regard, notamment, des usages du logiciel « hyperplanning » (extraction de données et analyse) dans le but d'intégrer (et non juxtaposer) les missions complémentaires (ex : coordination stages, supervision TFE) aux activités d'enseignement présentiel.
- 2 Il suggère de diagnostiquer et planifier les compétences attendues au regard de l'évolution des contenus, des modalités pédagogiques et programmes de formation de chacune des deux sections, afin d'anticiper au niveau des instances et services RH les futurs profils de recrutement, les attributions, le plan de formation continuée pour les personnels déjà en poste. Le comité encourage l'organisation spécifique de formation des personnels des deux sections (enseignants et administratifs) dans l'appropriation des usages des deux plateformes informatiques (e-Campus et Moodle). Un dispositif dont les effets seraient à analyser (par la CAP par exemple) afin de le reproduire et l'adapter pour d'autres sections.
- 3 Il appuie l'encouragement des personnels d'enseignement et administratif à s'investir dans la formation continuée. Il paraît notamment opportun d'inciter, de consolider le développement pédagogique des enseignants des deux sections par l'intermédiaire d'expérimentations pédagogiques, de formation, d'appui à la valorisation dans des événements, en étant accompagnée par exemple par la CAP, le service d'appui et de formation pour les enseignants (SAFE), le SAPEPS. Le comité encourage également à capitaliser l'expérience de la section EM en matière de « tutorat entre pairs » et l'expérience des « réunions vernissage » pour les diffuser et les adapter sur d'autres sections. Enfin, plus qu'à la discrétion des personnels, il recommande d'inscrire les actions ci-dessus dans une impulsion organisée par la direction de la Haute École pour mener une véritable politique RH d'incitation au développement professionnel.
- 4 Le comité recommande de s'assurer que cette nouvelle dynamique autour de la mise à disposition des matériels informatiques adaptés au regard notamment des pratiques dans les milieux professionnels visés, de leurs usages et du service dédié (préventif et curatif) s'inscrive durablement (de manière fiable, viable) dans l'établissement. Aussi, il paraît opportun de trouver un compromis avec Mons/Charleroi pour avoir la souveraineté dans la gestion du parc informatique local. De plus, le comité suggère de redimensionner le wifi pour une meilleure accessibilité à tous (personnels, étudiants, intervenants externes). Pour faciliter les usages, le comité préconise une meilleure communication aux étudiants sur les mises à disposition des logiciels. Enfin, il conviendrait, selon le comité, de mettre en place une liste de diffusion institutionnelle fonctionnelle et actualisée permettant de toucher toute la population du campus : tant les étudiants que les enseignants.
- 5 Il appuie l'idée de profiter de la nouvelle dynamique liée aux matériels informatiques pour créer un groupe de travail contributif mobilisant et co-responsabilisant les protagonistes des deux sections (personnels et étudiants), afin notamment de créer une procédure de location, de repenser l'agencement et l'accès aux locaux et matériels dédiés facilitant leur utilisation.
- 6 Le comité suggère que les deux sections rencontrent les personnels de bibliothèque dans le but de créer une nouvelle relation collaborative consolidant la création d'objets pédagogiques communs (ex : revue de presse, développement de compétences informationnelles), d'outils susceptibles de participer aux contenus de formation (ex : revue de littérature pour préparer le TFE, le stage), ainsi qu'un accès autonome aux

locaux en dehors des horaires par un accueil d'étudiants volontaires, formés et responsabilisés.

- 7 Il propose de réfléchir à l'intégration, par exemple, des missions/heures de promotion de la réussite octroyées aux enseignants-relais (aide à la réussite, orientation, mobilité internationale) dans les programmes d'études, afin de faciliter leur accès pour les étudiants.
- 8 Il préconise que l'ensemble des dispositifs d'aide à la réussite à disposition des étudiants des deux sections (académie de rentrée, remédiation, passeport réussite, tutorat, projet 37bis, projet Voltaire) soit évalué dans le but d'analyser leurs effets et que les informations recueillies et traitées permettent d'objectiver leur consolidation, leur développement, voire leur complémentarité. Les résultats pourraient servir à l'ensemble des sections. De plus, le comité suggère une attention appuyée des modalités d'accompagnement des étudiants en situation de handicap si un déménagement vers le centre-ville était effectif.
- 9 La formalisation d'un dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des publics issus des deux sections, en s'inspirant potentiellement d'outils mis à disposition par la HE et en étant accompagné par le service Qualité, est recommandée. Le comité suggère également la formalisation du réseau *alumni* dans le but de contribuer notamment aux orientations des deux programmes de formation, mais également dans l'objectif de « stimuler » les étudiants par des rencontres formelles, de formaliser du « compagnonnage » tant pour de la motivation intrinsèque qu'extrinsèque.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 Le dossier d'autoévaluation (DAE) s'inscrit dans une démarche stratégique globale de l'établissement en parallèle de la phase pilote d'évaluation institutionnelle. Le service Qualité de la HE a ainsi accompagné les enseignants des deux sections en charge de l'élaboration et de la production du DAE en s'alignant sur le processus institutionnel d'évolution de la qualité à l'HEPH-Condorcet.
- 2 Le comité souligne la dimension contributive de production du DAE, pour chaque section. La coordination entre les différentes parties prenantes pour la rédaction de l'autoévaluation a été facilitée à tous niveaux et notamment par les personnes en charge de la qualité.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 3 Le tableau Swot de chacune des deux sections est efficace et semble aligné, représentatif du contexte vécu. Une analyse des atouts est faite, mais les solutions restent en devenir.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 1 Il est constaté également l'absence de personne-relais qualité formalisé et permanent dans les sections pour suivre ce plan d'action et mobiliser les équipes en intra dans son opérationnalisation.
- 2 Le plan d'action des deux sections est pragmatique mais n'indique pas de responsabilités, d'échéances, ni les effets attendus. Il fait certes écho aux exemples d'actions explicitées tout au long du DAE mais elles sont peu étayées dans cette partie. Cela ne donne pas à lire, à voir, à comprendre, la manière dont cela prendra vie en intra, la façon dont cela sera priorisé, animé, évalué.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité souligne l'intérêt confirmé pour la présence d'une personne-relais qualité dans les sections EM et COMMU afin d'animer spécifiquement le plan d'action.
- 2 Il suggère d'optimiser l'articulation entre les différents projets de démarche qualité interne aux niveaux stratégique, organisationnel, scientifique, technique, pédagogique, pour alimenter les prochaines démarches d'amélioration continue au

sein des sections, du département, de la HE. Il confirme l'intérêt de capitaliser sur l'expérience des services qualité internes pour les prochaines évaluations au sein de la HE.

- 3 Le comité recommande d'étayer le plan d'action de façon réaliste, d'explicitier le rôle et les responsabilités de chacun dans la performance attendue (cf. fiche de poste), d'aboutir à un échéancier, des jalons précis rappelés régulièrement, lucides, dont la visualisation des actions réalisées et à venir ainsi que leurs pilotes sont accessibles par tous les protagonistes.

Conclusion

Les deux bacheliers, en Communication et Écriture multimédia, de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet s'inscrivent bien dans le plan stratégique de l'établissement et bénéficient ainsi de multiples services d'appui transversaux. Le comité encourage dans un premier temps les deux équipes à poursuivre collectivement le travail de développement continu, tant sur la coordination que sur les contenus et les modalités pédagogiques des deux cursus, ainsi que leur promotion, en s'appuyant systématiquement sur l'offre de service global de la HE.

De plus, le comité a bien identifié les initiatives des deux sections qui participent à l'ancrage territorial de l'offre de formation, dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Cependant, il a été perçu par le comité que les interactions avec les milieux professionnels sont à accroître dans une perspective d'amélioration continue des dispositifs de formation, d'accompagnement et d'évaluation proposés par les deux sections.

Finalement, au cours des différentes rencontres, le comité a noté un ensemble de pratiques individuelles (organisationnelles, pédagogiques, didactiques, scientifiques) liées aux expériences de chacune des deux sections qui mériteraient d'être partagées, questionnées, capitalisées collectivement. Cela consoliderait ainsi à la fois les processus d'adéquation entre les cursus et une certaine réalité socio-professionnelle et scientifique, ainsi que les mécanismes de développement professionnel de chacun.

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom, fonction et signature de
l'autorité académique dont
dépend l'entité

Madame Anne Verbeke
Directrice de département



Noms et signatures des
coordonnateurs de
l'autoévaluation

Monsieur Benoît Dusart



Madame Catherine Genaux

